

EXPEDITION

1

Société Civile Professionnelle
P. MATHIEU - R. RIPOLL
P. AZEMA - J. MATHIEU
Huissiers de Justice Associés
2, Place Masséna - 06000 NICE
☎ 04 93 13 18 38 - Fax. 04 93 13 18 49

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

**L'AN DEUX MILLE QUINZE ET LE VINGT-SIX
OCTOBRE**

A LA REQUETE DE :

Le Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble « LE RUHL » sis à NICE, 1 Promenade des Anglais, représenté par son Syndic en exercice SAS BNP PARIBAS REAL ESTATE PROPERTY MANAGEMENT France, au capital de 1.5000.000,00 €, dont le siège social est 167 Quai de la Bataille de Stalingrad, 92867 ISSY LES MOULINEAUX, immatriculée au registre du commerce NANTERRE sous le numéro 337 953 459, titulaire de la carte professionnelle n°92/A/0363 délivrée par la Préfecture des Hauts-de-Seine, agissant poursuites et diligences de son Vice-Président Directeur Général Délégué en exercice, Monsieur Jean Claude TANGUY, demeurant en cette qualité audit siège

Dûment habilité à ester en justice suivant PV d'assemblée générale du 26/06/2014 (résolutions n°25-1 et 25-2)

Pour laquelle domicile est élu la SELARL HAUTECOEUR-DUCRAY, société d'avocats inscrite au Barreau de NICE dont le siège social est 30 Rue Rossini, 06000 NICE, représentée et postulant par le ministère de Maître Stéphanie HOBSTERDRE-HAUTECOEUR, Avocat associé inscrit au Barreau, laquelle se constitue et occupera pour elle sur la présente poursuite et ses suites.

Procédant en exécution des dispositions des articles R 322-1 à R 322-3 du code des procédures civiles d'exécution, à l'effet de recueillir les renseignements complémentaires au commandement tendant à la saisie immobilière qui a été signifié le 17 SEPTEMBRE 2015 à la société dénommée « [REDACTED] », société civile, dont le siège social est 1 Promenade des Anglais – 2 Rue Halévy – 9/11/13 Avenue Gustave V – rue Gabriel Fauré, 06000 NICE, immatriculée au registre du commerce de NICE sous le numéro [REDACTED], prise en la personne de son représentant légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

Agissant en vertu de la grosse d'un jugement rendu par la 4^{ème} chambre du TGI DE NICE en date du 06/11/2012 signifié à partie le 18/12/2012 et devenu définitif comme l'atteste le CNA délivré par la Cour d'Appel d'AIX-EN-PROVENCE en date du 21/01/2013.

Je, **Johan MATHIEU**, membre de la SCP **Patrick MATHIEU, Rémy RIPOLL, Pascale AZEMA, Johan MATHIEU**, Huissiers de Justice Associés à la résidence de NICE (Alpes Maritimes), 2, Place Masséna, soussigné :

Me suis rendu ce jour à NICE (06000), 9/11/13 Avenue Gustave V, où je procède aux opérations suivantes en présence de deux témoins majeurs et assisté d'un serrurier et d'un technicien

de la société A A Z EXPERTISES, chargé des diagnostics immobiliers

Le local est situé au sein d'un ensemble immobilier en plein centre-ville de Nice en bordure de la promenade des anglais et du jardin ALBERT 1^{er}, entre les enseignes DESSANGE et EUROPCAR, l'ensemble immobilier comprenant également l'hôtel MERIDIEN et le casino RUHL.

Ce local est équipé d'une vitrine et d'une double porte-fenêtre vitrée ouvrante, le tout à l'état d'usage.

Le local étant inexploité et à l'état d'abandon, je fais procéder à l'ouverture forcée de la serrure de la porte d'entrée puis à son changement afin de refermer le local à l'issue de mes opérations.

Environ 1m derrière la porte et la vitrine, un rideau métallique coulissant est existant, non verrouillé.

Le local à l'enseigne COLLECTOR SHOP est à l'état d'abandon, rempli de stock de jouets et voitures miniatures.

Le carrelage au sol recouvert de détritrus est à peine visible, à l'état d'usage.

Le plafond est constitué d'un faux-plafond à dalles en mauvais état, dont de multiples dalles sont manquantes, laissant apparaître la structure en plafond vétuste.

Les appareils de climatisation précédemment installés ont été déposés et sont manquants, laissant les emplacements béants.

Le mur Nord est constitué d'un doublage avec rayonnage.

Au fond du local se trouve un escalier donnant accès à l'étage.

L'étage est également situé derrière la partie supérieure de la vitrine.

Le carrelage est identique.

L'étage est encombré sur la majorité de sa surface de cartons et stocks de jouets divers, rendant l'accès difficile.

Le faux-plafond à hauteur d'environ 2m est en bon état.

Le local bénéficie d'un sous-sol à usage de stockage dont l'accès se fait par un petit escalier en bois avec trappe d'accès dans le sol du magasin en rez-de-chaussée.

L'accès est dangereux, non fonctionnel.

Ce sous-sol de forme triangulaire est rempli de stocks de jouets.

Les charges annuelles sont de l'ordre de 7.560 euros TTC.

Le rapport d'expertise par A A Z EXPERTISES est annexé au présent.

Les différentes photographies prises sur les lieux lors de mes constatations sont annexées au présent.

Mes constatations étant terminées, je me suis retiré et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Coût: Mémoire

